

Les commissaires aux comptes voient rouge

Arthur Asquin

Mouvementé ! Le qualificatif résume bien à lui seul le 12e forum des commissaires aux comptes, organisé par le syndicat des experts-comptables et des commissaires aux comptes de France (ECF). Son président, Julien Tokarz, a saisi l'occasion pour faire, à nouveau, entendre la voix des professionnels du chiffre, dont la plupart sont plus qu'inquiets face aux conséquences de la nouvelle loi sur l'audit récemment dévoilée par le gouvernement.

Julien Tokarz, président de l'ECF, Bernard Cohen-Hadad, président de la commission financement des entreprises de la CGPME, Stéphane Marie, président d'OIA (Option initiatives audit) et dans le rôle de l'animateur, Jean-François Mallen, président de la commission CAC ECF.

© A. P.

« Nous allons nous battre jusqu'au bout », a martelé avec force Julien Tokarz, président d'ECF, lors de son discours d'introduction du forum. D'après lui, les appels d'offres entraîneront une concentration du marché dont seront exclus nombre de cabinets de petite et moyenne tailles qui n'auront d'autres choix que « d'abandonner des milliers de mandats ».

Didier Racapé, vice-président de la commission CAC ECF, renchérit : « Le marché sera aux mains d'une élite consanguine avec tous les défauts de la consanguinité. Je pense, au contraire que la

profession est riche de sa diversité. Elle la protège ». Mais il ne s'agit pas des seuls facteurs de mécontentement : les sanctions disciplinaires démesurées prévues par la loi scandalisent les professionnels du chiffre. « Nous sommes d'accord sur le besoin de régulation », explique Didier Racapé, « mais on a le sentiment de recevoir des coups de fouet supplémentaires. Nous ne voulons pas devenir des flics à la solde d'un pouvoir autoritaire. Nous avons prêté serment, ce n'est pas pour en faire n'importe quoi. »

Julien Tokarz se fait le porte-parole d'une profession condamnée à jouer les « équilibristes » depuis une dizaine d'années. « Décidément, j'ai l'impression que la concurrence est une sinécure par rapport au combat quotidien avec l'administration. » t Le président du syndicat ECF met en garde : « À terme, c'est notre diplôme qui est en danger, la capacité de nos cabinets à accueillir des stagiaires, bref l'avenir de toute une profession ». Pour le président, c'est un « affront sans précédent » que le gouvernement porte à la profession. « Il remet en cause de manière autoritaire notre organisation, nos capacités de formation, de rédaction des normes. » Julien Tokarz a appelé à l'unification de la profession : « Nous devons peser davantage dans les négociations avec les pouvoirs publics. Si la CNCC perd ses prérogatives, qui représentera les intérêts des commissaires aux

comptes ? Les magistrats du H3C ? Certainement pas ! Il est grand temps de réunir nos deux institutions... Une seule institution pour une seule profession ! »

Stéphane Marie, commissaire aux comptes, tente de nuancer. « Je suis un optimiste de nature. D'après moi, toute difficulté revêt des opportunités. » Mais ce dirigeant de cabinet semble être le seul à y croire. « Cependant, j'ai peur que la proximité qui nous caractérise disparaisse, alors qu'il s'agit de notre plus grande valeur ajoutée. »

Quant à Bernard Cohen-Hadad, président de la commission financement des entreprises de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises), il ne voit qu'une seule issue pour les petits cabinets. « Ils doivent se regrouper. Autrement, ce sont les grosses structures d'audit qui s'accapareront le marché. Nous sommes solidaires de vos revendications. » ECF avait appelé la CGPME à dénoncer la surinterprétation des textes de loi européens auprès des Pouvoirs publics. « Mais de toute évidence, ils font la sourde oreille », confie Julien Tokarz en aparté.

Jean-François Mallen, président de la commission CAC ECF, Philippe Steing, secrétaire général du H3C, Régis Gourlet, président de la CRCC de Douai et Didier Racapé, vice-président de la commission CAC ECF.

© A. P.

« Les appels d'offres seront une

réalité, c'est le cas en Europe. Mais aux Pays-Bas, ils ont sorti le prix du paramétrage de l'appel d'offres », explique Didier Racapé. « C'est intelligent. Parce que je trouve scandaleux que le choix du commissaire aux comptes soit fait par le responsable des achats dans une entreprise. »

Jamais avare de bonnes formules, le truculent commissaire aux comptes frappe à nouveau : « Si on continue à nous pondre des trucs comme ça, on va finir par tous ressembler à la chanteuse Desireless, avec les cheveux hirsutes dressés sur la tête », lance-t-il.

ECF avait invité la Chancellerie à venir débattre, mais aucun de ses membres n'a souhaité venir s'expliquer.

Seul contre tous, Philippe Steing, secrétaire général du H3C, le Haut conseil du commissariat aux comptes, s'est plutôt bien défendu. Le H3C participe à la transposition de la loi européenne dans le droit français. « Je tiens à rappeler qu'un certain nombre de décisions doivent encore être arbitrées », confie-t-il, « notamment, dans le domaine des sanctions ». Didier Racapé, réagit aussitôt : « Vous comprenez que les professionnels ne pourront pas dormir sur leurs deux oreilles avec une telle épée de Damoclès au-dessus de la tête. »

Philippe Steing tente de rassurer ses interlocuteurs, « vous savez bien que les sanctions pécuniaires n'ont jamais atteint de tels niveaux. D'ailleurs, en appel, le H3C réduit la plupart du temps les sanctions ». Les autres intervenants ne le contredisent pas sur ce point.

Mais Didier Racapé ne lâche pas : « On ne comprend pas le zèle qu'exerce la Chancellerie, elle va bien au-delà des textes européens. » Philippe Steing défend ses positions

en arguant qu'il s'agit « d'harmoniser » les législations des pays de l'Union européenne en la matière. « Certains ont beaucoup de retard, d'où les dispositions un peu musclées prévues dans les textes. » Le secrétaire assure qu'en France, « la loi n'a qu'une vocation dissuasive ».

« Oui, elle va dissuader une partie de la profession de continuer à exercer et dissuader certains jeunes d'embrasser cette carrière », rétorque Didier Racapé.

« Rendez-vous compte, si vous dépassez des clous, involontairement ou non, vous risquez 100 000 à un million d'euros d'amende. Comme si les radiations temporaires et permanentes ne suffisaient pas. » Philippe Steing reconnaît que l'Europe a voulu donner une véritable efficacité aux mécanismes de sanctions, « le FMI les a jugés de la même façon, c'est-à-dire peu efficaces. Oui, nous sommes obligés de transposer, mais le Haut Conseil a toujours défendu votre manière d'exercer ce métier ».

Didier Racapé bondit : « On peut se demander de quoi se mêle le FMI.

On aurait pu en discuter avec Christine Lagarde, mais peut-être aurions-nous eu besoin d'un arbitrage ». Petit tacle en référence à l'affaire de l'arbitrage Tapie.

« J'étais déjà là en 2003 », reprend Philippe Steing, imperturbable.

« J'entendais les mêmes discours alarmistes, finalement vous êtes toujours là, et vous avez même reconnu que le H3C avait bien travaillé pendant toutes ces années. » Didier Racapé hoche la tête en signe d'approbation. « Certes, mais la situation est grave. Nous sommes dans le money time et la messe est presque dite. »

redaction@affiches-parisiennes.com

■